

permettre d'obtenir les compétences nécessaires pour apporter une contribution utile à cette enquête.

Il y a 12 ou 13 ans, ou peut-être 15, j'ai eu l'occasion, alors que j'étais au service du gouvernement de la Colombie-Britannique, d'être président de la commission de révision des loyers. Nous avons procédé à une étude complète du contrôle des loyers et nous sommes assurés que non seulement les associations de locataires, mais également, les promoteurs immobiliers opposés au contrôle des loyers, reçoivent le type d'aide dont je parle. Bien entendu, il y a divers types d'enquêtes. Dans certains cas, il ne sera pas nécessaire de prévoir toutes les choses dont il est question en l'occurrence. Dans le journal d'aujourd'hui, on apprend que l'enquête Dubin a déjà coûté 750 000\$. Ce ne sont pas tous les incidents qui mériteront des enquêtes aussi approfondies, mais ce sera nécessaire dans certains cas. A ce moment-là, la population devrait recevoir ce type d'aide et d'appui, si l'on veut vraiment que l'enquête soit utile.

Le second point que je voudrais soulever concerne le déversement pétrolier sur la côte ouest. De ce côté-ci de la Chambre, nous réclamons, depuis la reprise des travaux, au début du mois d'avril, une enquête publique complète sur ce déversement. Depuis ce temps, on a dû faire face à deux nouvelles menaces à l'environnement causées par le déversement de carburant ou le déversement possible de carburant sur la côte ouest. Dans chaque cas, le ministre a affirmé à la Chambre qu'on avait la situation bien en main, qu'on examinait la question et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Les deux dernières fois, cependant, il a ajouté qu'il serait disposé à prévoir une certaine forme de participation du public à l'examen des normes et des contrôles relatifs aux pétroliers passant par les eaux canadiennes sur la côte ouest et il a pris des engagements à ce sujet à la Chambre. Selon moi, un gouvernement qui peut présenter un projet de loi de ce genre, prévoyant des enquêtes publiques sur des incidents maritimes, chose qui inclut manifestement les déversements pétroliers, se doit sans tarder de faire procéder à une enquête sur les déversements pétroliers sur la côte ouest ainsi que sur les pétroliers et les barges qui longent la côte. Il n'y a aucune raison pour tarder davantage.

Le ministre a reçu le week-end dernier des représentants d'un groupe de 158 personnes éminentes de la Colombie-Britannique qui réclament une enquête publique. Selon les journaux, il aurait déclaré qu'il était prêt à laisser certains intéressés contribuer à l'enquête du ministère, sans pour autant s'engager auprès de la Chambre, des Canadiens en général et de ceux notamment qui habitent la côte ouest de l'Île-de-Vancouver à ce que le ministère procède à une enquête publique complète et

Accidents de transport

accessible à tous et qu'il tienne au moins quelques audiences dans l'Île-de-Vancouver, sur cette menace sérieuse à notre environnement.

Pour en revenir à ce que je disais des enquêtes publiques, je trouve que les gens directement touchés devraient pouvoir influencer leur issue. Si le Canada est une démocratie véritable, cela signifie que les enquêtes de ce genre ne doivent pas servir à dissimuler les problèmes ou à protéger la réputation des grandes compagnies ou même des ministères du gouvernement qui ont mal agi. Elles devraient au contraire aider ceux qui sont le plus directement touchés et intéressés à participer d'une façon authentique à l'élaboration des solutions. Il s'agit de leur vie et de leur environnement, et ce sont eux qui devraient déterminer l'orientation et la nature des enquêtes. Voilà pourquoi nous exhortons le gouvernement non seulement à proposer à l'étape de l'étude en comité des dispositions claires et précises autorisant des enquêtes publiques, mais en gage de sa bonne foi, à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur le déversement de pétrole survenu sur la côte ouest.

Je ne me suis guère soucié de l'heure, mais si je dispose encore de quelques minutes, j'aimerais dire un mot d'un autre aspect du projet de loi. C'est au sujet des dispositions concernant la nomination des membres du bureau. Parce que je suis tout nouveau à la Chambre, je m'écarte peut-être un tantinet de l'examen des articles les uns après les autres, mais je m'efforcerai autant que possible de formuler des commentaires de portée générale pour éviter de manquer au Règlement. Si j'y manquais, je suis sûr que l'un ou l'autre de mes collègues ou madame la Présidente saurait me rappeler à l'ordre.

J'aimerais traiter en termes généraux des dispositions du projet de loi qui traitent de la nomination du bureau. A mon avis, cela soulève une question qu'en tant que membre du Parlement, nous devons forcer le gouvernement à envisager mieux qu'il ne l'a fait dans le cadre de ce projet de loi.

• (1540)

Ceux qui ont eu l'occasion de lire le livre que Jeffrey Simpson sur le favoritisme politique au Canada comprennent que nous devons apporter des changements majeurs à la façon dont nous nommons les commissions. Il n'est probablement pas nécessaire de lire Jeffrey Simpson pour le comprendre. Les Canadiens souhaitent que le gouvernement adopte une manière toute différente de nommer les membres de ces commissions.

Je suis certes prêt à reconnaître que le gouvernement a le droit de choisir pour faire partie de ces commissions chargées d'appliquer ses politiques des gens qui envisa-